

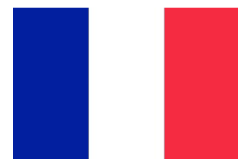
REGLEMENTATION 2017 - PLAN D'EAU COMMUNAL DU BARDEAU

Fishing Regulations - Lake at Fougerolles-du-Plessis

Société de pêche – La gaule Fougerollaise

A.A.P.P.M.A. de Fougerolles-du-Plessis

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques



Art 1. Horaires : L'ouverture officielle du plan d'eau du Bardeau est fixée au **Samedi 25 Mars 2017 à 7h00**, et la fermeture au **10 Décembre 2017 à 20h00**. La pêche est autorisée durant les jours d'ouverture de 7h00 à 20h00.

Art 2. Cartes : L'achat de carte de pêche doit être fait avant l'installation du matériel de pêche, le point de vente officiel est le Bar O'Bistrot G.G. Les tarifs sont : A la journée 2,50 € la gaule, 4 € les 2 gaules et 6 € les 3 gaules, pour 15 jours 15 € la gaule, 20 € les 2 gaules et 30 € les 3 gaules, et à l'année 55 € la gaule, 80 € les 2 gaules et 110 € les 3 gaules.

Art 3. Restrictions : Limitation à 10 truites et 4 balances à écrevisse par jour et par pêcheur. L'amorçage et l'utilisation d'appâts est strictement interdit. La pêche aux poissons morts ou vifs est autorisée à partir du 1er juillet. Tout usage de leurres artificiels, cuillers et autres sont interdits. Les pourtours du plan d'eau sont interdits aux pêcheurs la nuit de l'ouverture. Interdiction d'installer son matériel avant 6h30.

Art 4. Contrôle : Le contrôle des cartes de pêche sera effectué par gardes particuliers et par des membres accrédités de la société de pêche, à toute heure de la journée. Possibilité de laisser aux organismes de Fougerolles-du-Plessis d'organiser des manifestations au plan d'eau, un dimanche par mois. Aucune carte de pêche ne sera délivrée ces jours-là (prévenir le président de la société de pêche 15 jours avant l'évènement).

Art 5. Consignes : Chacun à l'obligation de préserver l'environnement, de respecter les plantations, de ramasser ses débris. Ne rien jeter dans le plan d'eau. Le pourtour du plan d'eau est interdit à la circulation (cycles, cyclomoteurs et automobiles). La baignade est strictement interdite, même pour les chiens. Toute infraction sera sanctionnée.

Art 6. Modélisme : Le deuxième Samedi de chaque mois à partir de 14h00, le plan d'eau est mis à disposition des personnes qui souhaitent faire naviguer des engins nautiques radiocommandés. La pêche n'est pas interdite mais risque d'être perturbée par cette activité. Les dates : 8 Avril, 6 Mai, 10 Juin, 8 Juillet, 12 Août, 9 Septembre, 14 Octobre, 11 Novembre et 9 Décembre. Le Dimanche 3 Septembre, la journée complète sera réservée à cette activité.

Art 7. Lâchers : Trois lâchers de poissons seront effectués, le premier avant l'ouverture officielle, le second le Mercredi 24 Mai et le troisième le Vendredi 11 Août. La pêche sera strictement interdite ces deux journées.

Art 8. Pêche spécifique : Quatre weekends dédiés pour la pêche à la carpe sont prévus. Du Vendredi à 20h00 jusqu'au Dimanche à 20h00, tarif unique à 24 € pour 3 cannes à lancer. Du 31 Mars au 2 Avril, du 23 au 25 Juin, du 18 au 20 Août, et du 6 au 8 Octobre. Les cartes seront vendues sur place, après l'installation des pêcheurs



Art 1. Opening : The official opening of the lake "Le Bardeau" is fixed on Saturday, March 25, 2017 at 7:00, and the closing at 10 December 2017 at 20:00. Fishing is permitted during the opening days from 7:00 am to 8:00 pm.

Art 2. Tickets : The purchase of the fishing card must be done before the fishing equipment is installed, the official point of sale is the Bar O'Bistrot GG The prices are: By the day 2,50 € for 1 fishing rod, 4 € for 2 fishing rods and 6 € for 3 fishing rods, for 15 days 15 € for 1 fishing rod, 20 € for 2 fishing rods and 30 € for fishing 3 rods, and in the year 55 € for one fishing rod, 80 € for 2 fishing rods and 110 € for 3 fishing rods.

Art 3. Restrictions : Limit to 10 trout and 4 scales for crayfish per day and per fisherman. Priming and use of bait is strictly prohibited. Fishing for dead or alive fish is authorized from 1 July. Any use of artificial decoys, spoons and others are prohibited. The perimeters of the lake are forbidden to the fishermen the night of the opening. Prohibition to install equipment before 6:30 am.

Art 4. Contrôl : Fishing cards will be checked by private guards and accredited members of the fishing company at any time of the day. Fougerolles-du-Plessis organizations can organize activity around the lake, one Sunday a month. No fishing card will be sold on those days (notify the president of the fishing company 15 days before the event).

Art 5. Instruction : Everyone has the obligation to preserve the environment, respect the plantations, pick up its detritus. Do not throw anything into the lake. The perimeter of the lake is prohibited to traffic (cycles, mopeds and automobiles). Swimming is strictly forbidden, even for dogs. Any infraction will be penalized.

Art 6. Modeling : On the second Saturday of each month from 14:00, the lake is opened for those wishing to sail radio-controlled watercraft. Fishing is not prohibited but may be disrupted by this activity. Dates: 8th April, 6th May, 10th June, 8th July, 12th August, 9th September, 14th October, 11th November and 9th December. On Sunday 3rd September, the full day will be reserved for this activity.

Art 7. Fish releases: Three releases of fish will be carried out, the first before the official opening, the second on Wednesday 24 May and the third on Friday 11 August. Fishing will be strictly forbidden on these two days.

Art 8. Specific fishing : Four dedicated weekends for carp fishing are planned. From Friday at 8 pm until Sunday at 8 pm, single rate at 24 € for 3 fishing rods. From 31st March to 2nd April, 23rd to 25th June, 18th to 20th August, and from 6th to 8th October. The cards will be sold locally after the fishermen.

Contact :

Christian GARNIER, le président au 06.15.08.43.61

Christian TEMPLIER, le trésorier au 06.07.24.77.13

Pascal CHEVALIER, le secrétaire au 06.19.89.32.45